



Extrait du registre des délibérations Comité syndical : SIMA COISE

Séance du : 11 juin 2009
Compte rendu affiché le : 16 JUIN 2009
Date de la convocation : 29 mai 2009

| | |
|-------------------------|-----------------------------------|
| Nombre de délégués : 31 | Nombre de délégués concernés : 31 |
| En exercice : 31 | En exercice : 31 |
| Présents : 21 | Présents : 21 |
| Votants : 21 | Votants : 21 |

Présents:CCPSG : Mrs Charbonnier JY, Besset C, , Vocanson E, Gros R, Louat R
CCFL : Mrs Rousset L, Berthet C, Gonon P, Montagnon M, Séon M, Bruyas J F
SIAHL: Mrs, Villard P, Lhopital J L, Mme Larue M F
SEM : Guyot P

Autres communes: Mrs Thizy G, Reynard R, Piot M, Bouchut O, Mme Grange M,
Secrétaire de séance : Mr Berthet C

Excusés : Mrs Boudier J P, Moralès P, Lornage F, Bruyas J M, Vincent G, Blancherd B

N° 195 Objet : Approbation d'une convention avec S.E.M

Monsieur le Président présente une convention avec S.E.M pour une participation du SIMA aux dépenses de fonctionnement de la cellule rivière.

Le Contrat de Rivière Furan qui concerne les communes de La Fouillouse et Andrézieux Bouthéon à travers la C de C du Pays de Saint Galmier est porté administrativement par la communauté d'agglomération de SEM. Cette dernière assure toute la partie administrative et les actions de communication. La partie financière correspondant au SIMA correspond à 12.23% des coûts de fonctionnement de la cellule rivière de SEM soit 8 694.12 € pour l'année 2009. Afin que le SIMA puisse payer cette somme à SEM, il est nécessaire d'approuver la convention entre ces deux collectivités.

Monsieur le Président précise que cette dépense a été inscrite au budget 2009 et son coût est entièrement supporté par la CCPSG.

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical autorisent le Président à signer avec S.E.M la convention présentée ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents
Copie conforme au registre

Fait à Saint Galmier

Le 12 Juin 2009

Le Président
J Y Charbonnier